

En mer, devant Honolulu. (Iles Sandwich)
à bord du navire de Commerce l'Amiral.

Annexe A. (original).

Division Politique
sous. Division du Nord
N° 65

(Copie conforme certifiée véridique
aux archives.)
Honolulu, 12 avril. 1858
Le Consul et Commissaire
du Gouvernement Français
aux Iles Hawaï.



Monsieur le Consul général.

En vertu des ordres que j'ai reçus de S. E. le Ministre de la
marine et de la mission qui m'a été confiée, j'ai pris possession
au nom du Gouvernement de S. M. l'Empereur des Français d'une
Ile appelée Clipperton, située par 10° 39' latitude Nord et 181° 33' de
longitude ouest; j'ai l'honneur de porter le fait à votre connaissance
en vous transcrivant ci contre l'acte que j'ai rédigé, et qui
établit les droits de la France sur cette Ile.

Je suis avec le plus profond respect,

Monsieur le Consul général,

Votre très obéissant serviteur.

Le Lieutenant de V.^o Commissaire du Gouvernement

J^o Le Coch des Harveignes

Le 10 Décembre 1858.

A Monsieur le Consul général de France à Honolulu. Iles Sandwich.

Copie de l'acte de prise
de possession de l'île
Clipperton.
(pour le Consulat général d'Honolulu).

Empire Français.

Prise de possession de l'île Clipperton située par $10^{\circ} 19'$ latitude
Nord et $111^{\circ} 33'$ longitude Ouest. (méridien de Paris)

Au nom de l'Empereur et d'après ses ordres qui m'ont été
transmis par S. E. le Ministre de la Marine; nous,
Victor Le Coat de Kerveguen, Lieutenant de Vaisseau,
Commissaire du Gouvernement de l'Empereur des Français,
proclamons et déclarons qu'à dater de ce jour la pleine
souveraineté de l'île Clipperton située par $10^{\circ} 19'$ latitude
Nord et $111^{\circ} 33'$ longitude Ouest, appartient à S. M. l'Empereur
Napoléon III et à ses héritiers et successeurs à perpétuité.

Donné sous notre sceau, à bord du navire
de Commerce l'Amiral.

Le 10 9^{bre} 1858.

Lieutenant de Vaisseau, Commissaire du Gouvernement

V^e Le Coat de Kerveguen

Pour le Consulat général de France, à Honolulu, Îles Sandwich.

Pris de possession
 de l'Île de Clipperton
 par la France - Accusé de Foreign Office 17th Dec: 1858
 réception N^o 22

Sir

I have the honour to acknowledge the receipt of your Dispatch, N^o 13, of the 14th instant, informing me that possession has been taken, in the name of the Government of the Emperor, of the Island of Clipperton situated in 10-19 North Latitude and in 111-33 West Longitude, from the meridian of Paris.

It will be my duty to lay a translation of your note before the King and His Cabinet, so soon as I can obtain it; and, meanwhile I thank you for the notification which you have been pleased to make.

I am happy to renew the assurance of the high respect & consideration with which I have the honour to be

Sir

Yours most obedient
 and humble servant
 R. C. Wyllie
 Consul & Commissioner of
 the Emperor of the French

539

Direction Consulaire
 sous Direction de Nord
 12 avril 1858
 n^o 65
 (Annexe B) (original)
 Traduction au verso:



Pris original.
 Copie certifiée déposée aux
 archives du Port.

Prise de possession de
l'Île Clipperton
par la France.
Acte de Réception -

Affaires Étrangères, 17 Dec. 1858
(Hawaï). (n° 22)

Monsieur

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre
dépêche, n° 13, du 14 Courant, m'informant qu'il
a été pris possession, au nom du Gouvernement, de
l'Empereur, de l'Île Clipperton, située par le 10^{me}
degré 19 minutes de latitude Nord, et le 111^{me} degré
33 minutes, longitude, ouest du Méridien de Paris.
Je ne manquerai pas de mettre sous les yeux du
Roi et de son Cabinet une traduction de votre
note, dès qu'elle sera faite, et, en attendant,
je vous remercie pour la notification que vous avez
bien voulu me faire.

Je suis heureux de vous renouveler l'assurance de
profond respect et de la considération, avec lesquels,
j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très obéissant
et très humble serviteur

F. C. Wylhé -

Alphonse Louis Eugène Perrin
Comme et Commissaire de
S. M. Napoléon III,
Empereur des Français.

Bon traduction certifiée conforme
Hawaï le 12 Avril 1898



Le Consul et Commissaire
Gouvernement Français
aux Îles Hawaï.

L. Vossion

Consulat et Commissariat

de la

République Française

aux Îles Hawaï.

Division Polynésie
sous. Division du Nord.
n° 65

Munier C.

Honolulu le 12 avril - 1858

Extrait

„ Extrait du Journal „ The Polynesian „, publié à Honolulu,

Numéro du 18 Décembre 1858 . . .

(Traduction au Verso.)

„ Empire of France .

„ In the name of the Emperor, and, in conformity with
„ his orders, transmitted to us by H. E. the Minister of the
„ Navy, we, the undersigned, Victor Le Coat de Kervéguen,
„ Lieutenant, Commissioner of the Emperor of the French,
„ do, hereby, proclaim & declare, that, from this day,
„ the full sovereignty of Clipperton Island, situated by
„ 10° 19' Latitude North, & 111° 33' Longitude West, meridian
„ of Paris, belongs to His Majesty the Emperor Napo-
„ leon III, his heirs and successors, in perpetuity.

„ Given, under our seal, on board the Merchant
„ Ship „ Amiral „ the 17th day of November 1858.

„ The Lieutenant, Commissioner of the Government
„ signed: V. Le Coat de Kervéguen. ==

& dans le même n°:

„ France in the North Pacific .”

„ By an advertisement, in another column, we learn

" that the Imperial Government of France did, on
" the 17th of November last, claim the sovereignty
" of Clipperton Island, situated in the North
" Pacific, lat. $10^{\circ} 28'$ North, long. $109^{\circ} 19'$ West,
" as laid down by Bowditch, but, in latitude
" $10^{\circ} 19'$ North, Longitude $111^{\circ} 33'$ West, as marked
" by the French Commissioner.
" The Island, we are told, is low & small, but
" covered with guano. The French ship "Amiral",
" which touched at this port, during the past
" week, is the pioneer of French guano enterprises,
" and has the Government officer on board, to
" whom the taking possession is entrusted.
" The Island is distant from Hawaii 2700 miles,
" & from the nearest point of the Mexican Coast
" (Acapulco), about 550 miles. "

Pour copie certifiée conforme de
l'avis officiel de prise de possession de l'île
Clipperton, & de l'article officieux qui s'y
rattache dans le Numéro du 18 Dec. 1858, du
" Polynésien ". Honolulu, 12 avril 1898



Vossion

Traduction -

1^{re} partie, reproduction en anglais de l'Annuaire A (2^e page).

2^o - L'article :

„ Le France dans le Pacifique Nord. „

„ Un avis, que l'on trouvera dans une autre colonne, nous
„ apprend que, le 17 Novembre dernier, le Gouvernement
„ Impérial de France a proclamé la souveraineté sur l'île
„ Clipperton, située dans le Pacifique Nord, lat. $10^{\circ} 28'$ Nord,
„ long. $109^{\circ} 19'$, d'après la carte de Bowditch, au lieu que le
„ Commissaire Français la place par $109^{\circ} 19'$ lat. Nord, et $111^{\circ} 33'$
„ Long. Ouest. L'île, d'après ce que nous en savons, est
„ basse, et de peu d'étendue, mais couverte de guano. Le
„ bateau Français "Auriant" qui a touché à ce port la semaine
„ dernière est le premier des entreprises françaises de Guano :
„ il a à bord l'officier du Gouvernement chargé des prises
„ de possession. L'île est à 2700 miles de l'Archipel d'Hawaï,
„ et à environ 550 miles du point le plus rapproché de
„ la côte Américaine (Acapulco). „

Pour Traduction certifiée conforme

Honolulu, le 12 avril 1898



Le Consul et Commissaire
Gouvernement Français
aux Iles Hawaï.

Vossion